

# Suppression du plan d'alignement RENNES

## Notice

Dossier soumis à enquête publique



## SOMMAIRE

1.	NOTICE EXPLICATIVE .....	4
2.	PLAN DE SITUATION .....	5
2.1	Plan d'alignement – rue de Châtillon – allée du Champ de la Vigne .....	5
3.	ARRETES PLAN D'ALIGNEMENT EN VIGUEUR .....	6
3.1	Arrêté du Conseil Municipal du 8 décembre 1986 .....	6
3.2	Arrêté du Conseil Municipal du 29 juin 1987 .....	8
4.	PLAN PARCELLAIRE.....	10
4.1	Plan parcellaire – Allée du Champ de la Vigne.....	10
5.	LISTE DES PROPRIETAIRES .....	11

## 1. NOTICE EXPLICATIVE

L'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. Il est fixé soit par un plan d'alignement, soit par un arrêté d'alignement individuel.

La fonction première du plan d'alignement, lors de son élaboration, était de permettre l'évolution du réseau routier en élargissant notamment les voies de circulation afin de les adapter aux nouveaux usages ou de dégager la rue de constructions pouvant être nuisibles à la sécurité, à la salubrité ou à l'aspect esthétique. Les servitudes d'alignement sont issues du plan d'alignement. Ce qui implique que lorsqu'un immeuble est frappé d'alignement, tous les travaux dits confortatifs sont interdits.

Un plan d'alignement situé sur la commune de Rennes a été créé antérieurement à la loi de 1924 avec une emprise de 8 m.

Par arrêté préfectoral du 24 mai 1935, la largeur de la voie a été portée à 12 m mais depuis cette date seules deux parcelles ont été closes au nouvel alignement.

Par décision du conseil municipal du 8 décembre 1986 et 29 juin 1987, il a été décidé l'abandon du projet d'élargissement sauf pour les n°16 et 18 allée du Champ de la Vigne afin de permettre le retournement de véhicules (n.b. : clôtures implantées en retrait de la voie respectant le plan d'alignement).

Par le passé, l'élargissement des voies se justifiait pour fluidifier la circulation automobile et agrandir les cheminements piétons et vélos. Aujourd'hui, la recherche d'une meilleure qualité de vie, conduit notamment à repenser la place de l'automobile et donc à remettre en cause la nécessité d'élargir et de redresser systématiquement les voies. Par ailleurs, les alignements portent souvent atteinte au patrimoine architectural.

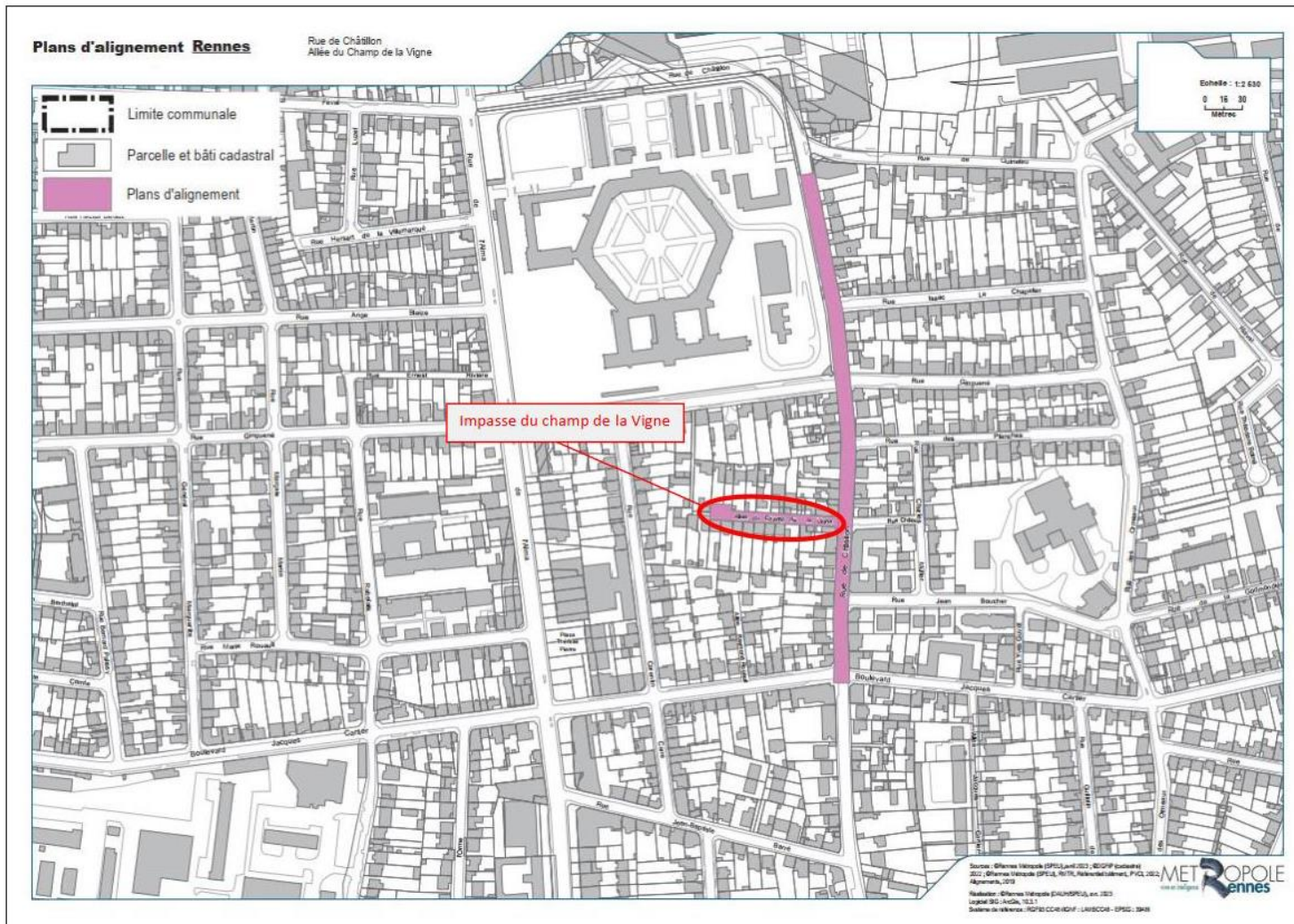
Cette allée étant désormais une zone de Rencontre (voie partagée limitée à 20 km/h où les piétons sont prioritaires) qui a permis de régler le problème des cheminements des modes doux.

Cette servitude d'alignement n'est donc plus d'actualité car Rennes Métropole n'envisage pas d'aménagement de placette de retournement.

Il est donc proposé de supprimer ce plan d'alignement.

## 2. PLAN DE SITUATION

### 2.1 Plan d'alignement – rue de Châtillon – allée du Champ de la Vigne



### 3. ARRETES PLAN D'ALIGNEMENT EN VIGUEUR

#### 3.1 Arrêté du Conseil Municipal du 8 décembre 1986

U  
S

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 1986

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
29 DEC 1986  
ARRIVÉE

La séance publique est ouverte à 19 h 25 sous la présidence de  
M. Hervé, Maire.

SONT PRESENTS : M. Hervé, Maire ; MM. Phlipponneau, Benoist,  
Normand, Gabillard, Eliot, Mme Bléas, M. De Certaines, Mme Hélias,  
MM. Heurtin, Huber, Rédou, Rogemont, Rubion, Mme Sabouraud, Adjoints ;  
M. Renouf, Mmes Rouault, Palm, Cogné, MM. Orioux, Berroche, Duval  
Jean-Pierre, Mme Ranger, MM. Raux, Planckaert, Le Verge, Guiheu,  
Mmes Kerlan, Huon, M. Cussonneau, Mme Ploteau, MM. Préault, Jouleau,  
Boucheron, Mme Raffray, MM. Génin, Chardonnet, Le Duff, Vallée, Duval  
Michel, Champaud, Battais, Coppard (jusqu'à 22 h), Fréville, Cressard  
(jusqu'à 22 h), Mme Grall, MM. Galesne, Pourchet, Pottier, Persigand,  
Dagorn, Mme Moulin, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : MM. Collet, Rose, Mme Tardif, Adjoints ;  
MM. Chapuis, Jan, Busnel, MM. Coppard et Cressard (à partir de 22 h),  
M. Abegg, Conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE : MM. Collet, Rose, Mme Tardif, Adjoints ;  
MM. Chapuis, Jan, Busnel, Coppard (à partir de 22 h), Abegg, Conseillers  
municipaux.

MANDATAIRES : M. Benoist, Adjoint ; M. Hervé, Maire ;  
MM. Préault, De Certaines, Huber, Pottier (à partir de 22 h), M. Dagorn,  
Conseillers municipaux.

M. Le Duff est nommé secrétaire.

Le compte rendu sommaire de la séance du 3 novembre 1986 est  
lu et adopté.

PB/TS

(Séance C.M. du 8 décembre 1986) D.3188

N° 86-796- Voirie - Impasse du Champ de la Vigne - Modification des alignements - Mise à l'enquête publique.

Au nom de la Commission Urbanisme et Aménagement,  
M. Benoist donne lecture du rapport suivant :

Rapport,

Mes Chers Collègues,

L'impasse du Champ de la Vigne est située dans le secteur Sud de Rennes, quartier de la rue de Châtillon sur laquelle elle débouche.

Créée antérieurement à la loi de 1924 réglementant les lotissements - et imposant notamment une largeur minimale de 12 mètres - son emprise n'est que de 8 mètres.

Bien que, par arrêté préfectoral du 24 mai 1935, la largeur de cette impasse ait été portée à 12 mètres, seules, depuis cette date, deux parcelles ont été closes au nouvel alignement.

En conséquence, et compte tenu du caractère résidentiel de cette voie, le Conseil Municipal a décidé, par délibération n° 439 du 16 juin 1980 d'abandonner le projet d'élargissement de cette impasse.

Le présent rapport a donc pour objectif le retour à la largeur originelle de 8 mètres, ce qui mettra fin à l'anomalie que constituait l'élargissement imposé sur la seule rive Nord.

Une exception cependant, dans le terminal, où le retrait existant des clôtures des propriétés n° 16 et n° 18, sera conservé afin de permettre le demi-tour des véhicules.

En conclusion, j'ai donc l'honneur de vous demander, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- 1) approuver la modification des alignements de l'impasse du Champ de la Vigne ;
- 2) autoriser M. le Maire à ouvrir l'enquête publique préalable dans les formes fixées par le décret n° 76.790 du 20 août 1976.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

POUR CÔTE CONFORME  
Le Maire délégué

MAIRIE DE RENNES  
M. LE MAIRE DÉLÉGUÉ  
20, RUE D'ALBRET

REÇU LE  
19 DEC. 1986  
PRÉFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE



M. BENOIST



## 3.2 Arrêté du Conseil Municipal du 29 juin 1987

VILLE de RENNES

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 1987

La séance publique est ouverte à 19 h 20 sous la présidence de  
M. Hervé, Maire.

SONT PRESENTS : M. Hervé, Maire ; MM. Phipponneau (jusqu'à 20 h 30),  
Benoist, Normand, Gabillard (jusqu'à 0 h 20), Eliot, Collet, Mme Bléas, M. De Certaines,  
Mme Hélias (jusqu'à 0 h 20), MM. Heurtin, Huber, Rédou, Rogemont, Rubion, Mmes Sabouraud,  
Tardif, Adjoint ; Mmes Rouault, Palm, Cogné, MM. Orioux, Berroche, Duval Jean-Pierre (à  
partir de 20 h 30), Mme Ranger, MM. Raux (jusqu'à 20 h), Planckaert (jusqu'à 20 h),  
Le Verge (à partir de 19 h 40), Guiheu, Mmes Kerlan, Huon, M. Cussonneau, MM. Préault,  
Jouleau, Mme Raffray (jusqu'à 23 h 50), MM. Génin, Chardonnet, Jan, Vallée, Duval Michel  
Champaud (jusqu'à 0 h), Battais, Coppard, Fréville, Cressard (jusqu'à 21 h 50),  
Mme Grall, MM. Galesne, Pourchet, Pottier, Abegg (jusqu'à 21 h 50), Dagorn, Mme Moulin,  
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : MM. Phipponneau (à partir de 20 h 30), Gabillard (à  
partir de 0 h 20), Mme Hélias (à partir de 0 h 20), M. Rose, Adjoint ; MM. Renouf, Duval  
Jean-Pierre (jusqu'à 20 h 30), Raux (à partir de 20 h), Planckaert (à partir de 20 h),  
Le Verge (jusqu'à 19 h 40), Mme Ploteau, M. Boucheron, Mme Raffray (à partir de 23 h 50),  
MM. Chapuis, Le Duff, Busnel, Champaud (à partir de 0 h), Cressard (à partir de 21 h 50),  
Abegg (à partir de 21 h 50), Persigand, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE : MM. Phipponneau (à partir de 20 h 30), Rose,  
Adjoint ; MM. Renouf, Raux (à partir de 20 h), Planckaert (à partir de 20 h), Mme Ploteau,  
M. Boucheron, Mme Raffray (à partir de 23 h 50), MM. Chapuis, Le Duff, Busnel, Champaud (à  
partir de 0 h), Cressard (à partir de 21 h 50), Abegg (à partir de 21 h 50), Persigand,  
Conseillers Municipaux.

MANDATAIRES : M. Normand (à partir de 20 h 30), Adjoint ; M. Préault,  
Mmes Rouault, Raffray (à partir de 20 h), M. Jouleau (à partir de 20 h), Mme Bléas,  
M. Chardonnet, Conseillers Municipaux ; M. Eliot (à partir de 23 h 50), Adjoint ;  
M. Hervé, Maire ; Mme Tardif, Adjoint ; MM. Guiheu, Pottier (à partir de 0 h), Mme Moulin  
(à partir de 21 h 50), MM. Dagorn (à partir de 21 h 50), Pourchet, Conseillers Municipaux.

M. Jan est nommé secrétaire.

Le compte rendu sommaire de la séance du 1er juin 1987 est lu et adopté.



PB/LLL

(Séance C.M. du 29 juin 1987) D. 3188

N° 87-410 - Voirie - Impasse du Champ de la Vigne - Modification des alignements - Approbation définitive -

Au nom de la Commission Urbanisme et Aménagement, M. Benoist donne lecture du rapport suivant :

Rapport,

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 796 du 8 décembre 1986, vous avez approuvé le projet de modification des alignements de l'impasse du Champ de la Vigne qui consacre la situation existante.

Par cette même délibération, vous avez autorisé Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête publique préalable dans les formes fixées par le décret n° 76.790 du 20 août 1976.

Par arrêté en date du 23 février 1987, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture de ladite enquête qui s'est déroulée du 2 au 17 avril 1987.

A la suite de cette enquête, Monsieur le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation de ce projet.

J'ai donc l'honneur, mes Chers Collègues, de vous demander de bien vouloir confirmer votre décision du 8 décembre 1986 et, en conséquence, approuver définitivement les alignements de l'impasse du Champ de la Vigne.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

La présente délibération  
est exécutoire à compter du : - 6 JUIL. 1987

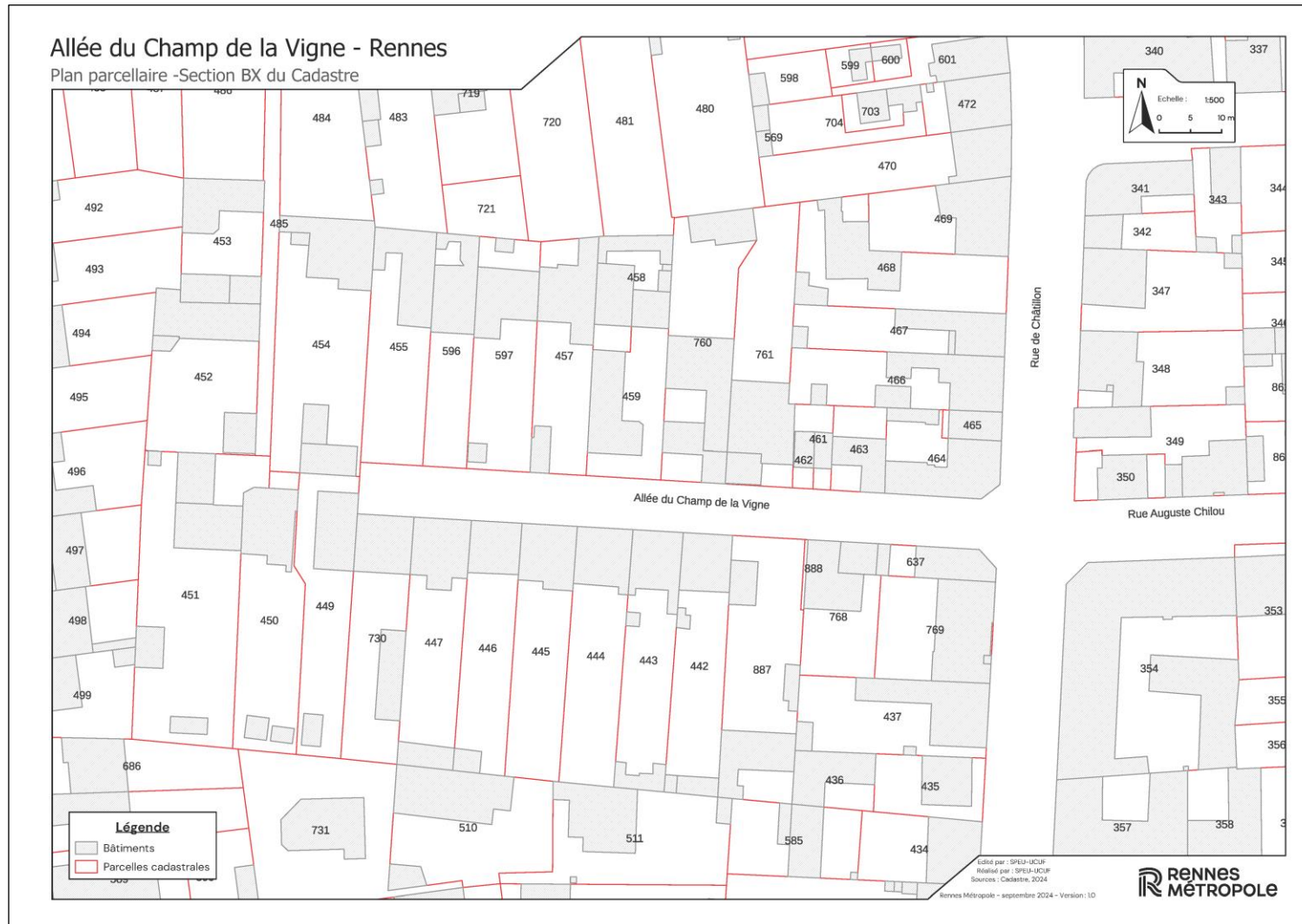


POUR COPIE CONFORME  
L'Agent communal délégué

G. COUET

## 4. PLAN PARCELLAIRE

### 4.1 Plan parcellaire – Allée du Champ de la Vigne



## 5. LISTE DES PROPRIETAIRES

Allée du Champ de la Vigne		
section parcellaire	numéro parcelle	propriétaire du terrain
BX	442	M JAN MICHEL MAURICE ARSENE
BX	443	M MONCORGER JEOFFREY JEAN RAYMOND MME MARIE ALEXANDRA
BX	444	M AGAESSE JEAN PIERRE MME DURAND MARTINE
BX	445	M COIRIER VALENTIN MICHEL FRANCOIS JEAN-ALAIN, MME FOURRIER ELENA
BX	446	M HENRY BRUNO FRANCOIS MME HENRY NATHALIE
BX	447	M GUERIN HERVE
BX	449	M NOHRA SAMUEL MME NOHRA CATHERINE MARIE EVELYNE
BX	450	M DUHIL ARNAUD LOUIS LAURENT MME DUHIL JANIK
BX	451	M LANGLAIS ERIC MME LANGLAIS MARIE EDITH
BX	454	M GUILLON FREDERIC THOMAS
BX	455	MME DESDOIT JOSETTE
BX	457	M LEFRAIS BENOIT PHILIPPE FRANCOIS MME LEFRAIS KARINE
BX	458	LES COPROPRIETAIRES M MINSON GUY (syndic de copropriété)
BX	459	LES COPROPRIETAIRES M BOURSAULT HENRI (syndic de copropriété)
BX	461	MME BELLAMY HELENE M TURBIN NICOLAS
BX	462	MME DUCLOS VALERIE M DUCLOS PATRICE
BX	463	GUERIN HERVE
BX	464	LES COPROPRIETAIRES M AUFFRET FRANCOIS (syndic de copropriété)
BX	596	M BRU CHRISTIAN MME PELLETIER NADINE
BX	597	MME CLEMENT-DEMANGE ANNIE



section parcellaire	numéro parcelle	propriétaire du terrain
BX	637	LES COPROPRIETAIRES M TANVEZ ANDRE (syndic de copropriété)
BX	730	M HOUEIX SERGE MARCEL JEAN MARIE MME HOUEIX FABIENNE SCI QG-BZH
BX	760	M PIGEON FREDERIC
BX	761	MME CHET BOREI
BX	887	MME GHOEBAL LUCETTE MADELEINE MARIE MME JAN YVONNE
BX	768 et 888	M GROSSET HUGUES GABRIEL CHARLES MME RENOUD CELINE MARIE ISABELLE